



Les élus du Parc naturel régional du Morvan demandent à l'État des engagements précis dans le domaine forestier

COMITE SYNDICAL DU PARC - Mardi 25 juin 2019

Les élus du Parc naturel régional du Morvan, réunis le mardi 25 juin 2019 en Comité Syndical, ont confirmé, avec le soutien de la Région, leur demande d'un engagement plus ferme de l'État, à leurs côtés, pour faire évoluer les pratiques sylvicoles en vigueur sur le territoire et réguler les coupes rases.

Ils ont, à l'unanimité, demandé à l'État de consulter le Parc lors de son instruction des projets de plans simples de gestion et des autorisations administratives de coupes.

Ils ont également souhaité que le seuil d'autorisation de coupes à blanc soit porté sur le territoire du Parc de 4 hectares à 0,5 hectares afin d'éviter, en toute légalité, la destruction d'habitats forestiers à haute valeur patrimoniale ou paysagère.

Ils ont enfin demandé à l'État de s'engager spécifiquement sur la préservation des forêts anciennes, des forêts de forte pente et des forêts des périmètres de captage étendus des eaux potables. Ces forêts sont vitales pour l'avenir du Morvan, dans un contexte de bouleversements climatiques.

Cette demande unanime traduit l'exaspération des élus et des habitants du Morvan face à des pratiques néfastes pour les paysages, la biodiversité, les sols et l'attractivité touristique et qui ne reculent pas malgré des décennies de dialogue et quatre Chartes Forestières sur un territoire labellisé Parc naturel régional depuis bientôt 50 ans.

Seul, le Parc, qui ne dispose d'aucun moyen réglementaire, ne pourra rien pour faire évoluer les pratiques actuelles vers un modèle qui concilie ces impératifs de protection avec la production durable de bois de qualité.

Contacts presse

Jean-Philippe CAUMONT, directeur : tél. 03 86 78 79 00
courriel : jp.caumont@parcdumorvan.org